

**PREMIER SUPPLEMENT EN DATE DU 18 JUIN 2020  
AU PROSPECTUS EN DATE DU 19 DECEMBRE 2019**



**SGAM AG2R LA MONDIALE**

Société de groupe d'assurance mutuelle régie par les articles L. 322-1-2 et s. et R. 322-160 et s. du Code des assurances

Emission de certificats mutualistes d'une valeur nominale unitaire de 10 (dix) euros de l'Emetteur (les **Certificats Mutualistes**) pour un montant total maximum de 150 (cent cinquante) millions d'euros

Le présent premier supplément (le "**Premier Supplément**") complète, et doit être lu conjointement avec, le Prospectus du 19 décembre 2019 (le "**Prospectus**") approuvé par l'Autorité des marchés financiers (l'"**AMF**") sous le n°19-581 en date du 19 décembre 2019, préparé par SGAM AG2R LA MONDIALE (l'"**Emetteur**") et relatif à l'émission des Certificats Mutualistes.

Le Premier Supplément a été déposé auprès de l'AMF, en sa capacité d'autorité compétente conformément à l'article 212-38-2 de son Règlement Général.

Le Premier Supplément constitue un supplément au Prospectus conformément à l'article 212-38-10 du Règlement Général de l'AMF afin d'intégrer les modifications relatives à la publication du Rapport Financier Annuel 2019 et du RSSF 2020 (tels que définis ci-dessous).

En conséquence, ce supplément a pour objet :

- (a) d'apporter certaines modifications à la partie « Résumé du Prospectus », comme indiqué dans la « Partie A » de ce Premier Supplément au Prospectus ;
- (b) d'apporter certaines modifications consécutives à la partie « Facteurs de Risque », comme indiqué dans la « Partie B » de ce Premier Supplément au Prospectus ;
- (c) d'apporter certaines modifications consécutives à la partie « Informations Relatives à l'Emetteur », comme indiqué dans la « Partie C » de ce Premier Supplément au Prospectus ;
- (d) d'apporter certaines modifications consécutives à la partie « Informations Complémentaires », comme indiqué dans la « Partie D » de ce Premier Supplément au Prospectus ; et
- (e) d'incorporer par référence le rapport financier annuel de l'Emetteur sur l'exercice 2019 (le "**Rapport Financier Annuel 2019**") et le Rapport sur la solvabilité et la situation financière de l'Emetteur – Rapport 2020 sur les données au 31 décembre 2019 (le "**RSSF 2020**"), dans la partie « Information incorporée par référence », comme indiqué dans la « Partie E » de ce Premier Supplément au Prospectus.

Les investisseurs qui ont accepté d'acheter des Certificats Mutualistes ou d'y souscrire avant le 18 juin 2020 ont le droit de retirer leur acceptation pendant deux jours ouvrables, soit jusqu'au 22 juin 2020 inclus.

Sous réserve des informations figurant dans le Premier Supplément, aucun fait nouveau significatif, erreur ou inexactitude substantielle concernant les informations contenues dans le Prospectus qui serait de nature à

influencer significativement l'évaluation des Certificats Mutualistes n'est survenu ou n'a été constaté depuis la publication du Prospectus.

Les termes définis dans le Prospectus ont la même signification lorsqu'ils sont utilisés dans le Premier Supplément.

Dans l'hypothèse d'une contradiction entre (a) toute déclaration faite dans ce Premier Supplément et (b) toute autre déclaration contenue ou incorporée par référence dans le Prospectus, tel que modifié, les déclarations du Premier Supplément prévaudront.

Des copies de ce Premier Supplément, du Prospectus et des documents incorporés par référence sont disponibles sans frais, (i) sur le site Internet de l'Emetteur (<http://www.ag2ramondiale.fr/groupe/informations-financieres/Rapports-Financiers>), et (ii) au siège social de l'Emetteur (14-16 boulevard Malesherbes 75379 Paris Cedex 08) aux heures habituelles d'ouverture des bureaux. Des copies de ce Premier Supplément, du Prospectus et des documents incorporés par référence sont disponibles sans frais sur le site Internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

## TABLE DES MATIERES

Partie A – Résumé du Prospectus.....	4
Partie B – Facteurs de Risque.....	5
Partie C – Informations relatives à l’Emetteur.....	6
Partie D – Informations Complémentaires .....	9
Partie E – Information Incorporée par Référence .....	10
Partie F – Responsabilité du Premier Supplément au Prospectus .....	12

## PARTIE A – RESUME DU PROSPECTUS

La section intitulée « **Résumé du Prospectus** » figurant en pages 5 à 9 du Prospectus est modifiée comme suit :

1. La section intitulée « Information financières historiques clés sélectionnées », en pages 5 et 6 du Prospectus, est supprimée et remplacée comme suit :

### « Informations financières clés sélectionnées :

Les éléments de bilan et de résultats de l'Émetteur, en tant qu'entité sociale sont les suivants :

<b>Indicateurs clés sur la base des comptes sociaux</b> (en milliers d'euros)	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
<b>Eléments de compte de résultat</b>		
Produits d'exploitation	525	142
Résultat d'exploitation	367	(4)
Résultat financier	4 976	3 296
Résultat	4 984	3 274

<b>Eléments de bilan</b>		
Capitaux propres	208 016	144 016
Encours gérés	0	0
Actifs gérés	197 540	135 514

Toutefois, compte tenu de la structure d'une Sgam les informations financières au niveau social sont peu significatives et doivent être complétées par les comptes combinés qui donnent une image de son Groupe combiné. Les éléments de bilan et de résultats de son Groupe combiné sont les suivants :

<b>Indicateurs clés sur la base des comptes combinés</b> (en milliers d'euros)	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
<b>Eléments de compte de résultat</b>		
Chiffre d'affaires	9 586 531	9 676 251
Résultat opérationnel courant	472 880	457 981
Solde financier	2 486 644	1 499 672
Résultat combiné part du Groupe	349 598	323 488

<b>Eléments de bilan</b>		
Capitaux propres part du Groupe	8 030 469	6 360 250
Encours gérés	93 188 234	87 329 915
Actifs gérés (1)	109 938 707	100 228 661
Marge de solvabilité (normes Solvabilité 2)	2,21	2,18

(1) Valorisés en valeur de marché sauf l'immobilier. »

## **PARTIE B – FACTEURS DE RISQUE**

La Partie intitulée « **Facteurs de Risque** » figurant aux pages 10 à 15 du Prospectus est modifiée comme suit :

1. Le paragraphe situé immédiatement après le titre de la section « 1.1 Facteurs de risque liés à l'Emetteur » à la page 10 du Prospectus est supprimé et remplacé par le paragraphe suivant :

« Se référer aux pages 7, 63 à 74 du RSSF 2020 et aux pages 42 à 48 et 104 à 116 du Rapport Financier Annuel 2019 qui sont incorporées par référence à la section intitulée « Information incorporée par référence » ci-après et aux risques décrits ci-après. ».

## PARTIE C – INFORMATIONS RELATIVES A L'EMETTEUR

La Partie intitulée « **Informations relatives à l'Emetteur** » figurant aux pages 17 à 26 du Prospectus est modifiée comme suit :

1. Le dernier paragraphe de la sous-section 3.3.3 intitulée « Liens entre les différentes entités du Groupe », en page 21 du Prospectus, est supprimé et remplacé par le paragraphe suivant :

« Se référer également aux informations figurant au paragraphe 3.3.1. et aux pages 72 à 76 et 102 à 104 du Rapport Financier Annuel 2019 incorporées par référence. ».

2. La section 3.4 intitulée « Informations financières sélectionnées », figurant à la page 21 du Prospectus, est supprimée et remplacée comme suit :

« Les éléments de bilan et de résultats de l'Émetteur en tant qu'entité sociale sont les suivants :

<b>Indicateurs clés sur la base des comptes sociaux</b> (en milliers d'euros)	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
<b>Éléments de compte de résultat</b>		
Produits d'exploitation	525	142
Résultat d'exploitation	367	(4)
Résultat financier	4 976	3 296
Résultat	4 984	3 274
<b>Éléments de bilan</b>		
Capitaux propres	208 016	144 016
Encours gérés	0	0
Actifs gérés	197 540	135 514

Toutefois, compte tenu de la structure d'une Sgam les informations financières au niveau social sont peu significatives et doivent être complétées par les comptes combinés qui donnent une image de son Groupe combiné. Les éléments de bilan et de résultats de son Groupe combiné sont les suivants :

<b>Indicateurs clés sur la base des comptes combinés</b> (en milliers d'euros)	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
<b>Éléments de compte de résultat</b>		
Chiffre d'affaires	9 586 531	9 676 251
Résultat opérationnel courant	472 880	457 981
Solde financier	2 486 644	1 499 672
Résultat combiné	349 598	323 488
<b>Éléments de bilan</b>		
Capitaux propres part du Groupe	8 030 469	6 360 250
Encours gérés	93 188 234	87 329 915
Actifs gérés (1)	109 938 707	100 228 661

Marge de solvabilité (normes Solvabilité 2)	2,21	2,18
---	------	------

(1) Valorisés en valeur de marché sauf l'immobilier. »

3. La section 3.5 intitulée « Informations sur les tendances » figurant en pages 22 et 23 du Prospectus, est modifiée comme suit :

(a) La sous-section 3.5.1 intitulée « Évolutions récentes intervenues depuis la clôture de l'exercice au 31 décembre 2018 », figurant en page 22 du Prospectus, est supprimée et remplacée comme suit :

« 3.5.1 Évolutions récentes intervenues depuis la clôture de l'exercice au 31 décembre 2019

En dehors de ce qui est indiqué au paragraphe 3.5.2 ci-dessous, et de l'impact que pourrait avoir la crise sanitaire résultant du coronavirus (COVID-19), aucune autre tendance connue, incertitude, demande, engagement ou événement n'est raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'Émetteur au moins pour l'exercice en cours. »

(b) La section intitulée 3.5.2 « Événements récents », figurant en pages 22 et 23 du Prospectus, est supprimée dans son intégralité et remplacée comme suit :

« ***La persistance du contexte de taux bas***

Le taux des obligations d'État à 10 ans s'élève à 0,09 % en 2019 (contre 0,69% à fin décembre 2018).

***Le pilotage de l'activité assurantielle***

Une collecte en unités de compte en hausse (+8% par rapport à 2018) a été constatée. Les activités assurantielles sont quasiment stables (9,6 Mds€ en 2019 contre 9,7 Mds€ en 2018).

La priorité est donnée à l'amélioration des équilibres techniques étant précisé que le chiffre d'affaires de la santé est en baisse (- 5% en 2019) et en baisse pour la prévoyance (- 8,5 % en 2019).

***De nombreuses évolutions réglementaires***

La loi n°2019-486 du 22 mai 2019, publiée au Journal Officiel le 23 mai 2019, relative au plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises dit « loi PACTE », a pour objectif de faciliter le développement de l'épargne retraite en allégeant les contraintes (en particulier, la sortie obligatoire en rente) et en simplifiant le dispositif.

La Directive sur la Distribution d'Assurances (DDA) est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2018. La Directive concerne la distribution directe et externe. Elle affirme le principe général que tout distributeur d'assurance doit agir de manière honnête, loyale et non trompeuse, en accord avec le meilleur intérêt de ses clients et s'applique à tous les produits d'assurance vie et non-vie.

***Le développement du pôle mutualiste***

Le pôle mutualiste s'est développé avec la fusion de plusieurs mutuelles avec ViaSanté telles que Caisse de Prévoyance Mulhousienne, MJ-Muti, Unelec et Réunica Mutuelle.

***Le renforcement de ses fonds propres***

Ce renforcement s'est traduit par l'émission de certificats mutualistes : le 13 décembre 2019, 60.916.590 € certificats mutualistes ont été souscrits pour une enveloppe consentie de 150.000.000 €

en décembre 2018 sur un total de 192.819.280 € de certificats mutualistes souscrits depuis septembre 2016 toujours en en-cours au 13 décembre 2019.

### ***Le dénouement du rapprochement entre AG2R LA MONDIALE et le Groupe MATMUT***

Les Conseils d'administration de La Mondiale et de l'Association Sommitale AG2R LA MONDIALE réunis le 9 mai dernier en séance extraordinaire ont décidé de suspendre la poursuite du processus d'unification, et de suspendre à titre conservatoire le processus d'unification opérationnelle d'AG2R LA MONDIALE et MATMUT. Les Assemblées générales du 28 mai 2019 se sont prononcées favorablement sur l'arrêt desdites opérations. Puis les Assemblées générales du 24 octobre 2019 se sont prononcées favorablement sur :

- le retrait de SGAM MATMUT LA MONDIALE de la SGAM AG2R LA MONDIALE MATMUT depuis lors renommée SGAM AG2R LA MONDIALE
- le retrait de La Mondiale de la SGAM MATMUT LA MONDIALE renommée SGAM MATMUT
- l'affiliation de La Mondiale à SGAM AG2R LA MONDIALE

4. Le paragraphe sous la section 3.7 intitulée « Informations financières des deux derniers exercices et rapport des contrôleurs légaux des comptes », figurant en page 25 du Prospectus, est supprimé et remplacé par le paragraphe suivant :

« Les Rapports Financiers Annuels 2018 et 2019 (comprenant les comptes sociaux de l'Émetteur) sont incorporés par référence (et non intégrés) dans le Prospectus.

Les rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2018 figurent aux pages 52 à 55 (comptes combinés) et aux pages 126 à 128 (comptes sociaux) ; les rapports sur l'exercice 2019 figurent aux pages 56 à 59 (comptes combinés) et aux pages 132 à 134 (comptes sociaux). ».

5. Le premier paragraphe sous la section 3.8 intitulée « Membres des organes d'administration et de direction », en page 25 du Prospectus, est supprimé et remplacé par le paragraphe suivant :

« Se référer aux informations figurant aux pages 44 à 52 du RSSF 2019 incorporées par référence. ».



## PARTIE D – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

La Partie intitulée « **Informations complémentaires** » figurant à la page 37 du Prospectus est modifiée comme suit :

1. Le premier paragraphe de la section 6.1 intitulée « Mise à disposition des documents » à la page 37 du Prospectus est supprimé et remplacé par le paragraphe suivant :

« Aussi longtemps que les Certificats Mutualistes seront en circulation, des copies du présent Prospectus, du Rapport Financier Annuel 2019, du Rapport Financier Annuel 2018, du RSSF 2020 et des statuts de l'Émetteur seront disponibles pour consultation et pourront être obtenus, sur demande et sans frais, au siège social de l'Émetteur (14-16 boulevard Malesherbes 75379 Paris Cedex 08) aux heures habituelles d'ouverture des bureaux et sur le site Internet de son Groupe combiné sur la page dédiée à l'information financière (<http://www.ag2ramondiale.fr/groupe/informations-financieres/Rapports-Financiers>). ».

## PARTIE E – INFORMATION INCORPOREE PAR REFERENCE

1. Le second paragraphe de la page 1 du Prospectus est modifié comme suit :

« Ce Prospectus, qui a une période de validité de 12 (douze) mois à compter de la date d'approbation par l'Autorité des Marchés Financiers (l'"AMF"), incorpore par référence :

- le rapport financier annuel de l'Émetteur sur l'exercice 2018 (le "**Rapport Financier Annuel 2018**") déposé auprès de l'AMF et mis en ligne sur le site Internet de son Groupe combiné (<http://www.ag2ramondiale.fr/groupe/informations-financieres/Rapports-Financiers>) ; et
- le rapport financier annuel de l'Émetteur sur l'exercice 2019 (le "**Rapport Financier Annuel 2019**") déposé auprès de l'AMF et mis en ligne sur le site Internet de son Groupe combiné (<http://www.ag2ramondiale.fr/groupe/informations-financieres/Rapports-Financiers>) ; et
- le Rapport sur la solvabilité et la situation financière de l'Émetteur – Rapport 2020 sur les données au 31 décembre 2019 (le "**RSSF 2020**") déposé auprès de l'AMF et mis en ligne sur le site Internet de son Groupe combiné (<https://www.ag2ramondiale.fr/files/live/sites/portail/files/pdf/Investisseurs/AG2R-LA-MONDIALE-Investisseurs-RSSF-2019.pdf>).

2. La section intitulée « Information incorporée par référence » figurant aux pages 38 et 39 du Prospectus est modifiée comme suit :

« Ce Prospectus incorpore par référence :

- le Rapport Financier Annuel 2018 ;
- le Rapport Financier Annuel 2019 ;
- le Rapport sur la solvabilité et la situation financière de l'Émetteur – Rapport 2020 sur les données au 31 décembre 2019 (le **RSSF 2020**).

Les Rapports Financiers Annuels 2018 et 2019 (comprenant les comptes sociaux de l'Émetteur) et le RSSF 2020 sont incorporés par référence (et non intégrés) dans le Prospectus.

Tous les documents incorporés par référence dans le présent Prospectus ont été déposés auprès de l'Autorité des marchés financiers et pourront être obtenus, sur demande et sans frais, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, au siège social de l'Émetteur à l'adresse suivante : 14-16 boulevard Malesherbes 75379 Paris Cedex 08. Ces documents sont également publiés sur le site Internet de son Groupe combiné sur la page dédiée à l'information financière (<https://www.ag2ramondiale.fr/groupe/resultats-financiers>).

L'information incorporée par référence doit être lue conformément à la table de correspondance ci-dessous. Toute information qui ne serait pas indiquée dans cette table de correspondance mais faisant partie des documents incorporés par référence est fournie à titre d'information uniquement.

	<b>Rapport Financier Annuel 2019</b>	<b>Rapport Financier Annuel 2018</b>	<b>RSSF 2020</b>
<b>Facteurs de risque</b>			
Facteurs de risque	Pages 42 à 48 et 104 à 116		Pages 7, 63 à 74

<b>Informations relatives à l'Émetteur</b>			
Principales activités de l'Émetteur	Pages 12 à 31		
Gouvernement d'entreprise	Pages 34 à 39		
Liens entre les différentes entités du Groupe combiné	Pages 72 à 76		
Informations sur les événements récents	Pages 6 à 9		
Organisation et fonctionnement du sociétariat			Pages 44 à 62
Informations financières historiques vérifiées pour les deux derniers exercices	Pages 120 à 130 (comptes sociaux)  Pages 60 à 116 (comptes combiné)	Pages 114 à 124 (comptes sociaux)  Pages 56 à 111 (comptes combinés)	Pages 6 et 7
Rapport des contrôleurs légaux des comptes pour chaque exercice (sur une base individuelle et combinée)	Rapport relatif aux comptes sociaux : Pages 132 à 134  Rapport relatif aux comptes combinés : Pages 56 à 59	Rapport relatif aux comptes sociaux : Pages 126 à 128  Rapport relatif aux comptes combinés : Pages 52 à 55	
Principales réglementations prudentielles et ratio SCR			Pages 103 à 106

»

## PARTIE F – RESPONSABILITE DU PREMIER SUPPLEMENT AU PROSPECTUS

### Au nom de l'Emetteur

"J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Premier Supplément sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée."

Paris, le 18 juin 2020

### SGAM AG2R LA MONDIALE

14-16 boulevard Malesherbes 75379 Paris Cedex 08 France

Représentée par :

David Simon, Directeur Général Délégué,

*Dirigeant effectif en charge de la finance, des investissements et des risques*



En application de l'article L. 322-26-8 du Code des assurances et de l'article 212-38-8 de son règlement général, l'Autorité des marchés financiers a apposé le n° d'approbation 20-260 en date du 18 juin 2020 sur le présent Premier Supplément. Ce Premier Supplément a été établi par SGAM AG2R La Mondiale et engage la responsabilité de ses signataires.

L'approbation a été attribuée après que l'Autorité des marchés financiers a vérifié si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes. Il n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des éléments comptables et financiers présentés.